

Initiatives ministérielles

nos haricots l'ont contractée. On peut produire des variétés pouvant résister à ces différentes souches.

Il y a de 20 à 24 souches d'anthracnose qui s'attaquent aux haricots blancs. On peut en venir à bout au moyen de produits chimiques. Nous avons travaillé de concert avec Agriculture Canada. Dans l'intervalle, nous avons pu utiliser un produit chimique pour maintenir la production de semences et les marchés d'exportation essentiels. Nous l'avons utilisé pendant deux ans afin de pouvoir ensemençer. Il était impossible d'obtenir des semences non contaminées par cette anthracnose du delta.

Après deux ans de collaboration entre les secteurs public et privé dans le cadre des programmes de production, nous avons réussi à créer une variété pouvant résister à l'anthracnose du delta. Cela arrive souvent dans le secteur des haricots blancs.

À mon avis, le projet de loi C-15 favorise l'agriculture viable. Si je cite cet exemple, c'est qu'il est et sera toujours, j'en suis sûr, extrêmement convaincant.

Un problème similaire s'est posé dans le cas du blé canadien, mais on a développé une résistance à la maladie au moyen de programmes de sélection plutôt que de produits chimiques. La tendance dans la collectivité agricole est de limiter au minimum l'utilisation des produits chimiques. Je ne crois pas qu'on puisse légiférer en cette matière, mais il faut restreindre l'utilisation des produits chimiques. Il existe une volonté d'aller dans ce sens.

On parle aussi du tiers monde et des pays en voie de développement. Bien des semences produites au Canada ne sont ni disponibles ni viables dans les pays du tiers monde. Nous pouvons aider ces pays de bien d'autres façons dans le cadre des programmes existants.

J'invite le député à visiter le centre des ressources génétiques ici, à Ottawa—où je me ferais un plaisir de l'accompagner—non seulement pour voir les semences qui y sont stockées, mais pour y rencontrer les administrateurs. Je suis persuadé que cela le ferait changer d'avis sur ce que nous faisons pour le développement du tiers monde et pour le stockage et la conservation des semences provenant du monde entier. On n'en stocke pas que là, d'ailleurs. J'ai visité le centre et j'en ai déduit que nous pouvons faire davantage pour les pays du tiers monde de cette façon-là. J'invite le député à visiter ce centre des

ressources génétiques et je me ferai un plaisir de l'y accompagner s'il le désire.

On parle aussi de l'augmentation des prix. Depuis 1953, l'indice du coût de la vie a augmenté de 122 p. 100 en Allemagne, alors que le prix des graines de blé s'y est accru de 29 p. 100 pendant la même période. Il ne s'agit pas d'une poussée inflationniste, mais d'une évolution sur de très nombreuses années. Or, pourquoi en serait-il autrement ici?

M. Caccia: Madame la Présidente, le député m'invite à visiter le centre de ressources génétiques. Je serais très heureux de le faire, mais c'est exactement ce qui m'inquiète: en adoptant ce projet de loi, nous limiterions et nous éroderions à la longue le rôle que le secteur public joue par l'intermédiaire d'Agriculture Canada.

• (1230)

Le maintien du stock génétique relèvera de plus en plus du secteur privé.

Le député base son argumentation sur les assurances qu'il obtient en visitant ce centre, et je suis heureux qu'il le visite, mais il ne semble pas penser à l'avenir et se demander ce qui arrivera lorsque ce projet de loi sera en place et sera appliqué. Il entraînera une réduction du rôle du secteur public et affaiblira la promotion des intérêts du public en favorisant ceux des multinationales.

Quant à l'autre argument du député, il est pénible d'apprendre que la plupart des multinationales qui bénéficieront de cette mesure produisent des engrais chimiques. Je lui ai déjà nommé les multinationales en question. Je tiens aussi à lui faire remarquer que certaines d'entre elles produisent avant tout des engrais chimiques.

Pourquoi voudraient-elles se lancer dans la production de semences, si ce n'est pour promouvoir les produits qu'elles fabriquent déjà? Il est évident qu'il existe un lien. On ne peut le nier. J'aurais bien aimé que le député en discute.

Ce que les députés ont dit au sujet du projet de loi qui a été déposé par un des ex-ministres de l'Agriculture est vrai. Personne ne prétend que les gouvernements sont parfaits. Cette mesure a été déposée bien avant que—et c'est là où je veux en venir—la politique relative au développement durable n'ait été entérinée par l'ensemble de la communauté internationale. Son dépôt remonte, en fait, à avril 1987. Ce n'est qu'à la suite de cela que certains pays, dont le Canada, ont embrassé le principe du développement durable et qu'ils ont essayé de voir comment ce principe pouvait être appliqué non seule-